

## COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Le mardi 20 décembre deux mille vingt deux à 11H00, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué selon les dispositions de l'article 11 du règlement intérieur, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation GEMAPI**, après la séance du 13 décembre 2022 durant laquelle il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

**Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.**

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
84	12	12
Quorum non exigé (art 11)		Sans objet
Total des voix (P13)		13
Majorité absolue		7

### ETAIENT PRESENTS :

11 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

MM.	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme	Sophie HOSTALERY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté Territoriale du Sud Luberon
	André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentant du département de Vaucluse disposant de 2 voix :

Mme | Noëlle TRINQUIER

### ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

MM. | Julien GOBERT, SMAVD  
Roland GIRAUD, délégué suppléant de la Commune de Villeneuve

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-2584 023 04-20221220-DELIB\_2022\_



Délibération n° 2022-67  
Formation GEMAPI

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

---

*Conventions de délégation pour la gestion des cours d'eau affluents de la Durance –  
Mise en œuvre d'un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours  
d'eau*

---

### **Contexte**

Dans le cadre de l'exercice de leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, cinq intercommunalités ont délégué par convention au SMAVD leurs compétences en vue, notamment, de la mise en œuvre de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau (PPRE). Il s'agit des intercommunalités suivantes : Jabron-Lure-Vançon-Durance ; la CC du Sisteronais-Buëch ; Cotelub ; Marseille Provence Métropole et Terre de Provence Agglomération.

Compte tenu de la diversité des territoires sur les affluents de la Durance une prise en compte des enjeux par bassin versant s'impose afin d'assurer une gestion intégrée et équilibrée des cours d'eau. Pour cela, une étude visant à définir le contenu de ces PPRE par bassin versant a été lancée sur l'ensemble des cours d'eau désignés dans les conventions de délégation. Composée d'une phase de diagnostic et de programmation en 2022 et d'une phase d'instruction réglementaire en 2023, cette étude planifiera sur les quatre années suivantes (2024 à 2027) les travaux de restauration et d'entretien à mener sur les cours d'eau.

Le présent rapport présente l'avancement de l'étude PPRE sur les territoires des collectivités concernées.

### **Rappel des objectifs de l'étude**

L'objectif de l'étude est de définir un programme opérationnel de restauration et d'entretien des cours d'eaux affluents de la Durance, sur 4 ans, qui portera notamment sur le traitement de la végétation du lit et des berges. Le bureau d'étude est également chargé de réaliser les dossiers réglementaires correspondants (DIG, Dossier Loi sur l'Eau) et de monter le marché de travaux découlant de la programmation proposée. Un comité de pilotage, rassemblant les élus et les niveaux techniques, est désigné pour chacun des EPCI délégataires pour suivre l'étude PPRE ; il sera également chargé de faire valider par les instances communautaires les travaux qui seront finalement engagés.

### Financement de l'étude

La consultation s'est déroulée durant l'été 2022, les deux lots ont été attribués par commission d'appel d'offre en date du 08 septembre 2022. :

- Lot 1 – affluents de la moyenne Durance : HYDRETTUDES – 127 750 € HT
- Lot 2 – affluents de la Durance aval : CEREG INGENIERIE – 73 892,50 € HT

La répartition des coûts par lot et par EPCI est la suivante :

	EPCI	Coût d'objectif étude (€ HT)
Lot 1	JLVD	66 511,00
	CCSB	61 239,00
	Total lot 1	127 750,00

	EPCI	Coût d'objectif étude (€ HT)
Lot 2	AMP	22 247,50
	COTELUB	31 462,50
	TPA	20 182,50
	Total lot 2	73 892,50

Conformément aux conventions de délégation, ces montants seront appelés par le SMAVD à la restitution par le prestataire de l'étude par facturation à l'euro/l'euro. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse sur l'ensemble des affluents, et le Conseil Départemental pour les affluents du territoire de COTELUB, ont été sollicités par le SMAVD pour une contribution financière à cette action. Le montant des aides attribuées sera déduit du solde appelé aux intercommunalités en fin de prestation.

### Avancement de l'étude

Après notification en date du 20 septembre 2022, les deux bureaux d'étude ont démarré la mission par une classique étape de cadrage, de recueil et de consultation des données.

Suite à cela, la phase terrain a ainsi pu démarrer sur chacun des lots. Cette étape consiste à parcourir les cours d'eau en chacun des secteurs identifiés par le SMAVD afin d'identifier les désordres, altérations, caractéristiques du milieu et identifier les enjeux.

Concernant le lot 1 – moyenne Durance, HYDRETTUDES a d'ores et déjà parcouru le Jabron et ses affluents. CEREG sur le lot 2 – Durance aval, a, quant à lui, terminé le travail de terrain sur les cours d'eau du territoire de COTELUB. Ce travail de prospection devrait se poursuivre jusqu'à fin janvier 2023 en fonction des conditions météorologiques.

A l'issue de cette étape, une phase de travail et d'échanges entre les prestataires et le SMAVD permettra d'élaborer une programmation de travaux qui sera présentée pour validation en Comité de pilotage courant mars. S'en suivra la phase d'instruction réglementaire jusqu'en décembre 2023 pour viser un démarrage des travaux début 2024.

### Le Comité Syndical,

#### A l'unanimité,

- Prend acte de cet état d'avancement.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE  
Le Président  
Yves WIGT

22 DEC. 2022



Le Président  
Yves WIGT